



# Formation aux risques plomb - Opérateurs de chantier

## Durée

**7.00** Heures  
**1** Jour

**Référence**  
**STD-SENPB01**

## Pré Requis

Diposer d'une aptitude médicale en cours de validé au poste de travail ne faisant pas l'objet d'une contre-indication à ce type de risque

## Public Concerné

Toute personne susceptible d'être exposé au risque plomb lors de ses interventions.

## Objectifs :

A l'issue de cette formation, le stagiaire doit :

- Appréhender les risques liés à l'exposition au risque plomb
- Appréhender les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération du plomb
- Savoir comment éviter l'exposition au plomb
- Prendre les mesures de précautions nécessaires

## Le + métier :

A l'issue de la formation, il est remis au stagiaire un ivret reprenant les différents modules théoriques abordés et/ou guides, textes et tout type de documents vus lors de la formation.

## Contenu

### 1ère Partie - Le risque plomb

- Nature et propriétés
- Le plomb et l'homme
- Effets sur la santé
- Maladie professionnelle
- Usage du plomb dans le bâtiment
- Réglementation
- Exercice sur l'application des PGB au plomb
- Mesure d'hygiène
- Equipements de protection (EPC et EPI)

### 2ème Partie - Etude de cas pratiques

- Exercice sur le choix des EPC et EPI
- Prévention C.R.E.P.
- Gestion des déchets
- Organisation générale du chantier avec risque plomb
- Exercice sur un mode opératoire
- Démonstration EPC & EPI
- Notice d'information des salariés
- Consigne en cas de situation anormales.

### Contrôle des connaissances

## Qualification Intervenant (e)(s)

Formateur spécialisé dans les interventions liées au risque plomb et amiante



Flashez ce QRCode  
pour accéder à notre  
site internet



### **Moyens pédagogiques**

Diaporama, vidéo, Echanges, questions-réponses, EPC et EPI

### **Modalités d'évaluation**

Evaluation théorique par QCM en fin de formation

A l'issue de la formation il sera délivré :

- une attestation de fin de formation au stagiaire
- une attestation d'assiduité au financeur.